



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-056

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :

Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : Constitution d'une régie d'avances

Madame Brigitte ROCHE, adjointe, informe le conseil municipal de la création d'une régie d'avances qui fonctionnera sur l'année civile pour permettre des achats divers tels que :

- Achats de matériel, logiciels et fournitures sur internet – Imputation 60632 ;
- Frais d'affranchissement – Imputation 6261 ;
- Publicité sur des sites en ligne – Imputation 6231 ;
- Achats ponctuels chez des fournisseurs pour l'organisation de fêtes et autres manifestations répondant au besoin de l'animation – Imputation 6232 ;
- Carburant - Imputation 60622 ;
- Alimentation en cas d'intempéries ou sinistres – Imputation 60623 ;
- Livres médiathèque, musée - Imputation 6065 ;
- Billet de transport lors de déplacement d'agents autres que véhicules de service – Imputation 6251.

Ces dépenses seront réglées par carte bancaire. Le régisseur ou son suppléant devra verser auprès de la trésorerie les pièces justificatives de dépenses.

Il convient de nommer :

- Madame Cécile GIRARD-PERE, régisseur
- Madame Isabelle FINDRIS, suppléant.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 12/06/2025.

Vu l'avis favorable du Comptable public Service de Gestion Comptable d'Yssingeaux en date du 21/05/2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création de la régie d'avances dès le 1^{er} juillet 2025,
- Autorise Madame le Maire à signer l'arrêté de constitution et de nomination des régisseurs de cette régie et toutes pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

